

Les inégalités augmentent, mais sont bien nivelées par le système redistributif

S'il n'y avait pas d'impôts et cotisations d'une part et d'aides d'autre part, en 2019, les inégalités auraient augmenté en France. Mais grâce à notre système redistributif, non seulement elles ne s'accroissent pas, mais elles diminuent, nous apprend l'INSEE.

En 2019, certaines mesures socio-fiscales ont été de nature à accroître les inégalités

Les inégalités, progressent-elles ou diminuent-elles dans la société française ? La réponse à cette question dépend de comment nous l'abordons. Dans l'hypothèse où le système redistributif n'existait pas, en 2019, en raison de certaines réformes récemment mises en oeuvre, les inégalités auraient augmenté. L'indice de Gini augmenterait légèrement (+0,001), principalement car les salaires les plus élevés croissent fortement, en particulier chez les cadres. S'y ajoute l'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires, qui avantagerait les 50% les plus aisés, ainsi que les sous-indexations de prestations (allocations logement, prestations familiales), qui diminuent le revenu disponible des 50% les plus modestes.

Mais, grâce à notre système redistributif, dans les faits, c'est l'inverse qui se produit : en 2019, les inégalités en termes de revenu disponible ont diminué en France. Cela était dû principalement à la revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité, intervenue en 2019, mais aussi aux revalorisations exceptionnelles de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et du minimum vieillesse (Aspa).

Dans les faits, la pauvreté a reculé en 2019

La pauvreté diminue également en France. Pour rappel, le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60% du niveau de vie médian. En 2019, 9,1 millions de personnes seraient en situation de pauvreté monétaire, soit environ 210.000 personnes de moins qu'en 2018. En termes de pourcentage, le taux de pauvreté a diminué de 0,3%, pour s'établir à 14,5%.

Quant à l'indice de Gini, dans les faits, en 2019, il a diminué de 0,003 pour s'établir à 0,295, et le ratio entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20% de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20% les plus modestes baisserait de 0,1 pour s'établir à 4,3.